

**A Albi, patrimoine de l'humanité,
des demandeurs d'asile
sont à la rue**

**L'état doit
les héberger,
L'état doit
respecter la loi !**

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a publié un avis sur l'accueil des demandeurs d'asile en France. Elle dénonce une situation critique pour l'ensemble du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile.

La loi fait obligation à l'État d'accueillir en Centre d'Accueil aux Demandeurs d'Asile (CADA) les personnes qui, pendant la période d'examen de leur demande, n'ont pas un hébergement individuel ou ne sont pas logées par des proches.

La CNCDH dénonce les capacités d'accueil insuffisantes par rapport aux besoins et les crédits en baisse, alors que le nombre des demandes tend à augmenter.

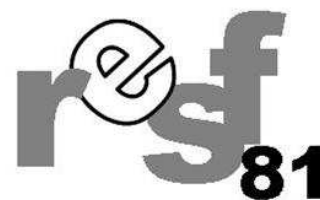
Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Les budgets consacrés à l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) qui permet aux demandeurs d'asile de subvenir à leurs besoins minimums et ceux consacrés à l'hébergement d'urgence sont régulièrement sous dotés.

Cette situation, en plus d'être hors la loi, est dangereuse. Dans la rue, tout peut arriver et cela rajoute encore du stress et du danger à des êtres humains ayant déjà fui des conditions de vie insupportables.

A Albi, pourtant doté du magnifique label de patrimoine de l'humanité, la situation est pire qu'au niveau national et il y a particulièrement peu d'humanité dans les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. La situation est grave et chaque semaine nous sommes appelés à résoudre à la place de l'état des situations dramatiques d'hébergement d'urgence.

Il est impératif que la France respecte la loi et donne les moyens aux différentes structures pour gérer cette situation avec l'humanité indispensable au vrai patrimoine de l'humanité... l'être humain.



Pour joindre RESF 81
perm.samedi matin 9h30-12h,
25 ter rue de la madeleine
81000 Albi 05 63 38 38 08